

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
5 juin 2018
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
72^e réunion****Mise à jour sur l'application du Cadre d'action
global pour les réfugiés****Résumé**

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (A/RES/71/1), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016, a demandé au HCR d'élaborer et d'amorcer le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), qui figure à l'Annexe I, en étroite coordination avec les États concernés, y compris les pays hôtes, par une approche multipartite, qui servira de base à l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés. Le Cadre est actuellement appliqué dans 14 États et deux contextes régionaux, en vue d'assurer une réponse globale et prévisible aux déplacements massifs de réfugiés, ainsi qu'un partage plus équitable des charges et des responsabilités, de manière solidaire avec les pays qui les accueillent.

À la suite du document de séance sur le CRRF soumis lors de la soixante-neuvième réunion du Comité permanent en juin 2017 (EC/68/SC/CRP.21) et de la mise à jour présentée à la soixante-et-onzième réunion du Comité permanent en mars 2018 (disponible à : <http://www.unhcr.org/fr/5a9fe6574>), ce document fait le point des principaux enseignements retirés depuis l'adoption du Cadre, notamment des progrès majeurs accomplis par les États et les partenaires qui soutiennent les réponses globales en faveur des réfugiés.

I. Introduction

1. En septembre 2016, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l’unanimité une déclaration historique qui réaffirme les principes fondamentaux du régime de la protection internationale des réfugiés et souligne le caractère central de la coopération internationale. Le nombre total de réfugiés dans le monde ayant atteint un niveau sans précédent depuis des décennies, les États ont adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (Déclaration de New York), avec pour impératif clair de forger des réponses globales et prévisibles aux déplacements massifs de réfugiés, tout en allégeant les pressions exercées sur les pays d’accueil. Dans ce cadre, ils ont appelé à un partage plus équitable des charges et des responsabilités, reposant sur une base de soutien plus large de la communauté internationale, avec notamment un engagement plus précoce des acteurs du développement et une approche engageante l’ensemble de la société.

2. Pour mettre en œuvre cet impératif, les États membres ont lancé deux processus importants. Premièrement, ils ont demandé au HCR d’élaborer et d’amorcer le Cadre d’action global pour les réfugiés (CRRF), qui figure à l’Annexe I, en étroite coordination avec les États et d’autres acteurs concernés, dans diverses situations spécifiques, au cours des deux prochaines années. Deuxièmement, ils ont accepté de travailler à l’adoption d’un Pacte mondial sur les réfugiés en 2018, reposant sur le CRRF et les enseignements retirés de son application pratique pendant ces deux années¹.

3. L’impératif énoncé dans la Déclaration de New York est aujourd’hui fermement enraciné dans le travail de l’Organisation et dans les efforts de la communauté internationale. Actuellement, 14 États appliquent officiellement le CRRF. En s’appuyant sur les rapports précédents adressés au Comité permanent, ce document présente plusieurs enseignements essentiels qui ressortent de l’application initiale du Cadre d’action global pour les réfugiés.

II. Réflexions relative à l’application pratique du CRRF : six enseignements essentiels

4. Le CRRF s’applique aux déplacements massifs de réfugiés, y compris aux situations prolongées. Au moment où le présent document est rédigé, le Cadre d’action global pour les réfugiés est appliqué au Belize, au Costa Rica, à Djibouti, en Éthiopie, au Guatemala, au Honduras, au Kenya, au Mexique, en Ouganda, au Panama, au Rwanda, en Somalie, au Tchad et en Zambie. Il est également mis en œuvre dans le cadre de deux réponses régionales faisant de nouveau intervenir 11 de ces 14 États : 1) le Cadre global de protection et de solutions, qui couvre le Nord de l’Amérique centrale et le Mexique (connu sous le nom de MIRPS, son acronyme espagnol) ; et 2) la Déclaration et le Plan d’action de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie.

5. Chacune de ces 14 situations de pays a commencé à partir d’un point de départ unique et chacune présente des priorités et des défis différents au sein de la réponse globale. De plus, toutes se trouvent à un stade différent du processus, le Tchad ayant seulement rejoint l’initiative il y a deux mois, et la majorité il y a moins d’un an. Malgré le caractère récent de cette initiative, un certain nombre d’enseignements sur l’application du CRRF ont été retirés

¹ À titre de préparation à l’élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, une série de consultations thématiques ont été organisées en 2017 avec les États membres des Nations Unies et un large éventail de parties prenantes. Les consultations officielles sur le projet de texte du Pacte mondial sur les réfugiés ont été ouvertes en février 2018 et devraient s’achever en juillet. Comme le prévoit la Déclaration de New York, le Haut Commissaire inclura la proposition de Pacte mondial sur les réfugiés dans le rapport annuel qu’il soumettra à l’Assemblée générale en 2018.

de la grande diversité d'expériences vécues à ce jour². Six de ces enseignements, ainsi que la manière dont ils ont été utilisés pour élaborer le Pacte mondial sur les réfugiés, sont exposés ci-dessous.

Bien qu'étant de nature universelle, le CRRF s'est révélé pertinent pour, et adaptable à un éventail de contextes différents.

6. Les contextes sociaux, économiques et politiques dans lesquels des réponses globales sont élaborées sont notamment divers. Ils comprennent à la fois des pays parmi les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, ainsi que des pays où la majorité de la population nationale vit au-dessous du seuil de pauvreté international et plusieurs pays où moins de 5 % de la population nationale vit au-dessous de ce seuil. Il s'agit de pays comme l'Ouganda, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés en Afrique, avec près de 1,5 million de réfugiés, chiffre en augmentation (soit 3,8 % de la population nationale) ; et Djibouti, qui compte environ 27 000 réfugiés (soit quelque 3 % de la population nationale). Comme prévu, le Cadre d'action global pour les réfugiés est appliqué dans certaines des situations les plus prolongées dans le monde, ainsi que dans des situations d'urgence en cours ou nouvelles. Il a été mis en place dans des situations de confinement des réfugiés dans des camps, et dans des lieux où la liberté de circulation est autorisée. Il a également été déployé dans des contextes où les réfugiés ont traditionnellement reçu des services par des systèmes parallèles gérés par des acteurs humanitaires, ainsi que dans des contextes où les réfugiés et les communautés d'accueil ont conjointement accès aux services fournis par les gouvernements nationaux et les pouvoirs publics locaux.

7. Le Cadre d'action global pour les réfugiés est ancré dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. À partir de cette base juridique solide, il a distillé dans un cadre unique des décennies d'expérience et de bonnes pratiques tirées d'un éventail de contextes différents. Il comporte également un certain nombre d'éléments et de principes visant à renforcer le lien entre l'action humanitaire et le développement, étendre la base de partenariat, et accroître le partage des charges et des responsabilités. Le Pacte mondial sur les réfugiés entend s'appuyer sur tous ces éléments et les développer. Le texte du Cadre précise lui-même que : « Bien que chaque déplacement massif de réfugiés soit de nature différente, les éléments [mentionnés ci-après] constituent le cadre pour une action globale en faveur des réfugiés où l'être humain joue un rôle central, qui est conforme au droit international et aux meilleures pratiques internationales et qui est adapté à un contexte particulier. »³ En appliquant le CRRF dans de nombreux contextes différents, les États démontrent que le cadre est à la fois souple et adaptable, permettant l'élaboration de réponses globales adaptées aux circonstances uniques de chaque situation. Le Pacte mondial sur les réfugiés entend adopter la même approche.

Les réponses globales ont commencé avec un leadership fort du gouvernement et sont construites à partir d'un tel leadership.

8. Dans chaque cas, la décision d'appliquer une réponse globale en faveur des réfugiés a commencé avec la volonté et l'engagement politiques de l'État concerné. Ce facteur a à son tour favorisé l'élaboration de la réponse.

9. La volonté et l'engagement politiques ont été manifestes de plusieurs manières importantes. Neuf des pays ont prouvé leur engagement à inclure davantage les réfugiés par les engagements pris au Sommet des dirigeants sur les réfugiés, qui s'est réuni un jour seulement après l'adoption de la Déclaration de New York. Leurs engagements avaient une large portée – notamment le renforcement de l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux moyens d'existence, aux soins de santé et aux documents d'état civil ; l'extension de la liberté de

² Vous trouverez des informations plus détaillées (en anglais) sur l'application pratique du CRRF, y compris des fiches d'information sur les pays et des tableaux régionaux, sur le portail numérique global du CRRF : <http://www.globalcrrf.org>.

³ Voir A/RES/71/1, annexe I, par. 3.

circulation et des politiques prévoyant l'installation des réfugiés hors des camps ; et l'offre de possibilités d'intégration locale – et ont constitué les fondements de l'application du CRRF dans ces pays.

10. Le caractère résolu du leadership a également été apparent dans le processus mis en place par les États pour élaborer des réponses globales. De nombreux pays ont organisé des consultations étendues, reflet de l'approche engageant l'ensemble de la société. Nous citerons à titre d'exemple notoire le Forum national de la Somalie sur les solutions durables pour les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, qui a permis aux populations concernées de s'exprimer directement sur le déplacement et les solutions, et auquel ont notamment participé les gouvernements nationaux et régionaux, les responsables de la communauté et la société civile, entre autres. Cette démarche a facilité l'obtention d'un consensus croissant sur les principales mesures permettant de créer des conditions propices à un retour et à une réintégration durables, qui sont actuellement reprises dans un Plan d'action national.

11. De nombreux États ont tenté de mettre en œuvre une approche engageant l'ensemble du gouvernement, avec un leadership chargé de l'exécutif et la participation des ministères compétents, notamment les finances et la planification. En Éthiopie, par exemple, le Cabinet du Premier ministre dirige un Comité directeur sur le CRRF, avec des co-présidents issus du Ministère des finances et de la coopération économique, de l'Administration pour les affaires relatives aux réfugiés et aux rapatriés (ARRA) et du HCR. Les autres participants sont les Ministères de l'agriculture et des ressources naturelles, de l'éducation, de la santé, du travail et des affaires sociales, et de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, ainsi que le Département de l'immigration et de la nationalité, la Commission d'investissement éthiopienne et la Commission de développement des parcs industriels. Le Groupe directeur du CRRF de l'Ouganda, quant à lui, assume les rôles à la fois du gouvernement central et du gouvernement local grâce à un partage structurel du leadership entre le Cabinet du Premier ministre et le Ministère du gouvernement local. Le Mexique a qualifié son application du CRRF d'expérience nationale positive et constructive, permettant d'utiliser une approche interinstitutionnelle et intersectorielle pour évaluer les progrès accomplis en direction de ces engagements. Le Pacte mondial sur les réfugiés cherchera à faire fond sur le fort leadership gouvernemental qui s'est manifesté dans l'application du CRRF.

Les dispositifs nationaux ont permis de générer une base plus large de compréhension, d'engagement et de soutien.

12. Le CRRF n'est pas un mécanisme de coordination, pas plus qu'il ne dicte un moyen de coordination particulier. Chaque fois que possible, son application doit reposer sur les mécanismes existants. Reste qu'au niveau national, de nombreux États ont trouvé que la création d'un mécanisme de gouvernance stratégique était pragmatique et utile à plusieurs égards.

13. L'approche engageant l'ensemble du gouvernement exposée ci-dessus a facilité les évolutions juridiques et politiques, ainsi que la tenue de consultations nécessaires à la planification du développement. Cependant, le CRRF a aussi encore élargi cette base afin d'associer le large éventail de parties prenantes envisagé dans une réponse globale. En d'autres termes, une approche engageant l'ensemble de la société est adoptée non seulement dans la réponse opérationnelle mais aussi dans son élaboration stratégique. Les dispositifs nationaux comprennent aujourd'hui non seulement les partenaires des Nations Unies et la société civile, mais aussi les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil, les donateurs et les acteurs bilatéraux du développement, la Banque mondiale, les chambres de commerce nationales et les représentants du secteur privé. De par la diversité de leurs membres, ces dispositifs jouent un rôle précieux dans la création d'une convergence de vues et d'une vision commune grâce à une analyse des lacunes et à l'établissement de priorités, dans l'élaboration de plans d'action nationaux et dans la mobilisation des ressources. Le Pacte mondial sur les réfugiés cherche à tenir compte de ces bonnes pratiques en appuyant l'élaboration de dispositifs nationaux solides, sous la direction des États d'accueil.

Des approches globales sont mises en œuvre et l'on assiste à un engagement accru des acteurs du développement.

14. Le leadership du gouvernement à la fois permet et soutient un engagement accru des acteurs du développement. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'engagement à « ne pas faire de laissés-pour-compte », une attention croissante a été accordée aux effets du déplacement forcé sur le développement. Parmi les pays qui appliquent le CRRF, cette évolution est la plus apparente dans l'inclusion des réfugiés, des rapatriés et des communautés nationales dans les plans de développement nationaux et de district, comme au Costa Rica, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et en Zambie. À son tour, elle a incité les acteurs bilatéraux et multilatéraux du développement à s'intéresser davantage à la prise en compte des répercussions des déplacements dans leurs cadres d'assistance et leurs interventions, dans le respect des priorités nationales. Cette initiative a notamment pris la forme des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) actuellement en place au Costa Rica, à Djibouti, au Guatemala, au Honduras et en Ouganda, ainsi que d'un Plan-cadre actuellement en préparation au Kenya.

15. Changer les conditions socio-économiques par des investissements dans le développement prend du temps. Cependant, certaines évolutions des dispositifs politiques et institutionnels sont de plus en plus manifestes. Le sous-guichet de l'IDA 18 de la Banque mondiale en particulier, d'un montant de 2 milliards de dollars E.-U. en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, cible les pays à faible revenu qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Grâce à une combinaison de subventions et de prêts à des conditions très privilégiées, le financement au titre de l'IDA 18 cherche à aider les gouvernements à répondre aux besoins de développement à la fois des communautés d'accueil et des populations de réfugiés en atténuant les chocs initiaux, en renforçant la fourniture de services et en créant des perspectives socio-économiques. Seize pays sont envisagés pour le premier tour, l'éligibilité de huit pays – dont Djibouti, l'Éthiopie et l'Ouganda – étant à présent confirmée. Parmi les acteurs bilatéraux, des investissements importants sont réalisés pour soutenir les réponses globales servant à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil, notamment par la Direction générale de l'Union européenne de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO), l'Agence danoise de développement international (DANIDA), le Ministère fédéral allemand de la coopération économique du développement (BMZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (KOICA) et l'Agence suédoise de coopération au développement international (SIDA)⁴. Au total, à travers divers programmes, la Banque mondiale, l'Union européenne et les organismes de développements bilatéraux ont engagé plus de 3 milliards de dollars E.-U. pour soutenir les pays qui cherchent à mettre en œuvre des approches globales.

16. On constate également un appui sectoriel plus coordonné des acteurs du développement. La concrétisation rapide de ses engagements par Djibouti et l'inclusion des réfugiés dans son plan d'action national sur l'éducation ont bénéficié de l'appui du Groupe de la Banque mondiale, du Partenariat mondial pour l'éducation et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En Éthiopie, le travail sur le développement des pôles industriels – qui permettra d'employer 70 000 nationaux et 30 000 réfugiés – est soutenu par le Groupe de la Banque mondiale, ainsi que par un fonds fiduciaire constitué par de multiples donateurs financé par l'Allemagne, la Banque d'investissement européenne, les Pays-Bas et le Département du développement international du Royaume-Uni.

L'approche engageant l'ensemble de la société réussit à étendre la base de coopération et de partenariat au niveau tant local que global.

17. L'action humanitaire ne peut à elle seule assurer la résilience des communautés et poser les fondements permettant d'apporter des solutions : le développement, la paix et la sécurité ont également un rôle fondamental à jouer. Tout en ancrant les réponses globales en faveur des réfugiés dans les principes de la coopération internationale et du partage de la

⁴ Cette liste est fournie à titre indicatif et n'est pas exhaustive, car le HCR n'assure pas de suivi de l'aide au développement fournie dans le contexte du CRRF.

charge et des responsabilités, le CRRF et le texte actuel sur le Pacte mondial sur les réfugiés soulignent qu'il est impératif d'adopter une approche multipartite, reconnaissant les contributions nécessaires des autorités locales et nationales, des organisations internationales, des institutions financières internationales, des organisations régionales, de la société civile, du secteur privé et des réfugiés eux-mêmes. Car c'est précisément dans la mobilisation des divers mandats, capacités, ressources et expertises de cet éventail d'acteurs que réside le potentiel de transformation du CRRF et du futur Pacte mondial sur les réfugiés.

18. Depuis le lancement du CRRF, on assiste effectivement à l'émergence d'un engagement plus large en faveur des réfugiés, ainsi que des pays et des communautés d'accueil au niveau local, national et mondial. Si le renforcement de la collaboration entre l'action humanitaire et le développement a été souligné ci-dessus, l'engagement du secteur privé – en tant qu'innovateurs, porteurs de solutions, investisseurs et employeurs – recèle également un potentiel important. Une étude récente du Groupe de la Banque mondiale intitulée « *Kakuma as a Marketplace* » a révélé que le camp de réfugiés et la ville de Kakuma représentaient une économie informelle dynamique évaluée à 56 millions de dollars E.-U. par an, couvrant une population équivalant à la 10^e ville du Kenya. La Société financière internationale de la Banque mondiale prévoit actuellement d'apporter une contribution de 20 millions de dollars E.-U. au *Kakuma-Kalobeyei Challenge Fund*, qui bénéficiera aux entrepreneurs réfugiés et membres de la communauté d'accueil. Au Costa Rica, les entreprises privées soutiennent l'emploi des réfugiés et des demandeurs d'asile par l'initiative intitulée « Mon premier emploi ». En Éthiopie, la Fondation IKEA aide à transformer la vie de 200 000 réfugiés et membres de la communauté locale en soutenant un meilleur accès à une éducation de qualité ; des solutions mettant en œuvre les énergies durables ; et des actions d'aide aux moyens d'existence par la construction de systèmes d'irrigation, la formation des fermiers et l'octroi de prêts à de petites entreprises. Par des actions telles que l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés, des entreprises, ainsi que des citoyens privés et des communautés, soutiennent aussi l'accès à des solutions par la réinstallation et des voies complémentaires.

19. Au niveau mondial, les partenariats continuent à s'étendre avec des entités de plus en plus diverses. GAVI, l'Alliance du Vaccin, a élargi son appui aux communautés qui accueillent des réfugiés, le Fonds d'équipement des Nations Unies a créé un cadre d'inclusion financière pour les réfugiés. Le Programme des Nations Unies pour le développement a renforcé ses interventions en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, facilitant leur inclusion dans les plans de développement nationaux, fournissant des financements de démarrage pour renforcer l'État de droit et les systèmes de gouvernance, et plaidant pour les droits au logement, à la terre et aux biens afin de soutenir l'apport de solutions. L'Organisation internationale du travail a adopté deux instruments promouvant un travail décent pour les réfugiés, tandis que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le HCR ont élaboré un plan d'action en 10 points pour inciter les employeurs du secteur privé à recruter des réfugiés. L'Organisation mondiale de la santé a élaboré le « Cadre sur les priorités et les principes directeurs de la promotion de la santé des réfugiés et des migrants » et a mobilisé des ressources pour renforcer les services de santé d'urgence pour les réfugiés dans le contexte du MIRPS.

20. Les partenariats peuvent aussi permettre de disposer d'une meilleure base à partir de laquelle élaborer des réponses globales en faveur des réfugiés. Dans ce contexte, la Banque mondiale et le HCR ont accepté de créer un centre commun de données sur le déplacement forcé pour appuyer la collecte et l'analyse systématiques de données démographiques et socio-économiques, afin de mieux comprendre les besoins, les vulnérabilités et les capacités des personnes déplacées et des communautés qui les accueillent. L'OCDE fournit des orientations aux donateurs afin de les aider à élaborer leur stratégie à travers son nouveau guide intitulé « *Addressing Forced Displacement through Development Planning and Co-operation* ».

21. L'approche engageant l'ensemble de la société amène progressivement une évolution importante, une plus grande inclusion sociale et économique des réfugiés, et une prise en compte plus importante du rôle et des besoins des communautés d'accueil en tant qu'acteurs centraux des réponses en faveur des réfugiés. La participation accrue des réfugiés et des communautés d'accueil aux discussions et aux décisions les concernant est essentielle à cet égard. Les réfugiés et les communautés d'accueil participent aux mécanismes locaux et nationaux, et ont contribué aux discussions thématiques organisées en 2017 en vue de l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. S'appuyant sur les consultations mondiales des jeunes réfugiés auxquelles ont participé quelque 1500 jeunes de 34 pays en 2015-2016, et sur des consultations étendues dans les pays qui appliquent le CRRF, le Haut Commissaire a récemment instauré un Conseil consultatif mondial des jeunes pour assurer la continuité des consultations et de leur représentation.

Les réponses régionales globales en faveur des réfugiés facilitent les approches situationnelles cohérentes et renforcent les réponses dans les pays d'asile et d'origine.

22. Si le CRRF ne mentionne pas explicitement le concept de réponses régionales globales en faveur des réfugiés, l'élaboration de deux réponses de cette nature – le MIRPS et la réponse régionale en faveur des réfugiés somaliens – s'est avérée précieuse pour renforcer la réponse globale et susciter un élan et un appui politique. Ces deux réponses régionales reposent sur une coopération et une solidarité régionales de longue date. Elles fournissent un forum au sein duquel les États peuvent coopérer, contribuant à une meilleure harmonisation des approches de la protection, de la résilience et des solutions dans leur région. L'application régionale du CRRF à la situation des réfugiés somaliens, par exemple, comporte une composante fortement axée sur les investissements à l'intérieur de la Somalie, afin de créer les conditions propices au retour volontaire dans la sécurité et la dignité. Le MIRPS regroupe les pays d'origine, de transit, d'asile et de retour, pour s'intéresser aux causes profondes des problèmes, à la prévention, à la protection, à la résilience et aux solutions, dans un contexte régional où le déplacement forcé est fluide et complexe.

23. Les avantages des réponses régionales globales sont manifestes lorsque celles-ci sont dirigées et appuyées par les États. Ils consistent notamment à soutenir l'échange et l'amélioration des bonnes pratiques. Par exemple, avec l'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les ministres de l'éducation des États participants ont récemment revu les normes régionales d'une éducation de qualité au regard du CRRF, de l'Objectif de développement durable n° 4 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés qui en résulte comporte des engagements pris par les États participants à intégrer les réfugiés et les rapatriés dans les plans d'éducation nationaux d'ici à 2020, ainsi qu'à reconnaître et à valider les qualifications des réfugiés et des rapatriés dans la région couverte par l'IGAD. Une deuxième réunion thématique sur les moyens d'existence sera organisée plus tard dans l'année.

24. Les réponses régionales globales génèrent également un engagement et un soutien plus importants des acteurs régionaux, et facilitent les interventions transfrontalières. Le MIRPS contient des engagements individuels et collectifs des États participants, ainsi que des engagements et des plans d'action d'acteurs tels que l'Organisation des États américains (OAE), la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le Système d'intégration d'Amérique centrale, la Banque de développement interaméricaine, et le Réseau ecclésiastique d'Amérique centrale et des Caraïbes sur la migration, le déplacement, l'asile et la traite humaine (CLAMOR). Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (UNDG LAC) mène une initiative commune visant à lutter contre les causes profondes et les conséquences de la violence dans le nord de l'Amérique centrale.

25. Enfin, avec le concours de l'IGAD et de l'OAE, les réponses régionales aident à garantir le maintien de l'élan impulsé et du suivi. En mars 2018, l'IGAD a organisé la première réunion ministérielle sur le suivi de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi, attirant de nouveau l'attention sur l'importance des investissements dans les systèmes

nationaux de collecte et d'analyse de données, et sur l'amélioration des mécanismes de suivi financier au niveau national. L'OAE a mis sur pied un groupe de soutien au MIRPS, comportant les États coopérants à l'intérieur et au-delà de la région, et organisera une première réunion d'examen en octobre 2018 – un an après l'adoption du MIRPS.

26. Le processus conduisant à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés a cherché à intégrer le plus possible les enseignements retirés de l'application pratique du CRRF, dont les six enseignements exposés ci-dessus.
